

Zaventem, 21 septembre 2017

Communiqué de presse

Signal de départ pour des négociations sectorielles à la police

Aujourd'hui s'est tenue la première réunion visant à démarrer les négociations sectorielles pour les membres du personnel du secteur policier, avec une attention toute particulière sur la correction de certaines échelles barémiques de la police intégrée qui s'avèrent être inférieures à leur équivalent à la Fonction publique.

En effet, après une analyse approfondie du Secrétariat social de la police intégrée (SSGPI), il apparaît irréfutable que des corrections sont nécessaires pour un certain nombre d'échelles du cadre opérationnel et du cadre administratif et logistique. L'autorité a formulé une proposition de départ dans laquelle des chèques repas seraient donnés aux membres du personnel, mais comportant aussi la suppression de l'allocation de proximité pour tous les membres du cadre de base en bénéficiant pour le moment, ainsi que le retrait de la somme équivalente des allocations fonctionnelles quel que soit le grade. L'allocation de compétence serait aussi supprimée. Les nouveaux membres du personnel ne bénéficieraient pas des allocations fonctionnelles tandis qu'elles seraient sauvegardées pour les ayants-droits actuels.

Le SLFP Police estime qu'il serait inacceptable qu'un certain effort soit demandé aux membres du personnel - ou à certains d'entre eux - pour financer l'une ou l'autre des étapes du plan.

Le point de vue du SLFP Police est clair :

- Les trois dossiers doivent être perçus comme trois dossiers séparés, avec une priorité pour le dossier de la correction des échelles de traitement.
- Des sacrifices financiers et la suppression d'actuelles allocations (par ailleurs, parmi la catégorie du personnel la moins bien payée selon les simulations) en vue du financement de la correction salariale et les chèques-repas, sont inacceptables.
- Tous les bénéfices financiers doivent également être pris en compte (diminution de l'absentéisme, TVA, récupération fiscale).
- Le traitement fonctionnel doit être considéré comme une simplification du système actuel, de préférence avec un calcul sous forme barémique, et il ne peut, en tout cas, pas être un prétexte pour réaliser des économies.

Il est bien triste de constater qu'il a fallu attendre 2017 pour qu'enfin on admette la nécessité de corriger certaines échelles barémiques de notre secteur ... qui, par exemple, sont plus basses que celles des agents pénitenciers !

Vincent Gilles
Président National
+32475304864

Vincent Houssin
Vice-Président National
+32485184952